

Mont-St-Michel, 3 juin 2013

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité de Mont-St-Michel, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville de Mont-St-Michel, le 3^e jour de juin 2013 à 19 h 30. Sont présents: André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette, André-Marcel Évêquoz formant le quorum sous la présidence du maire Roger Lapointe.

Sont présents également mesdames Lucie Gagnon, directrice générale et Manon Lambert, directrice générale adjointe, ainsi que Messieurs Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et Pascal Leboeuf, inspecteur municipal et adjoint en bâtiment.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19 h 35, le maire ouvre l'assemblée.

13-06-95

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller André-Marcel Évêquoz, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Demande d'appui – Services CLSC – Coopérative solidarité en soins de santé de Ferme-Neuve*
- b) Demande d'appui – MRCAL – Projet de loi-cadre sur la décentralisation*
- c) Achat – Frigidaire – Hôtel de Ville*
- d) Rencontre avec Pascal Leboeuf, inspecteur municipal et adjoint en bâtiment*

Adoptée

13-06-96

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 6 mai 2013, tel que présenté.

Adoptée

13-06-97

CONSIDÉRATIONS DES COMPTES

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, et résolu à l'unanimité, d'accepter les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros P1300122 à P1300150, totalisant :11 525,73 \$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2013;*

- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1300271 à C1300324, totalisant 86 143.60 et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2013. Des crédits sont disponibles.

Adoptée

13-06-99 **CORRESPONDANCE**

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité que la correspondance soit acceptée tel que lue.

Adoptée

PROVENANCE

- L'Association des résidants et riverains du Lac Gravel – Demande de signalisation-sécurité pour l'activité qui se tiendra le 24 juin 2013 à l'intersection de la montée Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel
- Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Remerciements de la subvention
- MAMROT – Non admissibilité de la demande d'aide financière pour l'aménagement du Parc Centre Sporthèque déposée dans le sous-volet 2.1 du PIQM
- Forex – Refus de la demande d'aide financière pour le Parc Centre Sporthèque
- Demande de financement – Fondation CFP Mont-Laurier - Refusé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens (14) étaient présents aucune question.

13-06-100 **DÉPÔT - RAPPORT D'INSPECTION – BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller André Trudel, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bâtiments municipaux fait par la Société Mutuelle de Prévention inc.

Adoptée

13-06-101 **PUBLICATION CAHIER SPÉCIAL – LA ROUTE DES VACANCES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité, qu'un montant de cent dollars (100 \$) soit versé au Journal Le Courant pour la publication de quatre (4) éditions d'un cahier spécial pour « La Route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle » pour l'été 2013.

Adoptée

13-06-102 **DÉPÔT DU BILAN FINANCIER – SPECTACLE MARTIN ROZON – AVRIL 2013**

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du bilan financier de la soirée spectacle de Martin Rozon, préparé par le Service des incendies de la Municipalité, et autorise l'achat d'une publicité dans le journal local afin de remercier les commanditaires et les bénévoles de cette soirée.

Adoptée

RAPPORT DE TRAVAIL – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de travail de l'inspecteur en bâtiment pour le programme PAPA.

13-06-103 **AVIS D'INFRACTION – LOT 41-PTIE – RANG 1 CANTON GRAVEL**

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité, qu'un avis écrit d'infraction de 48 heures (en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales) soit adressé au propriétaire de l'immeuble situé au 85, rue de l'Église, lot 41-ptie, Rang 1 Canton Gravel, afin qu'il se conforme au règlement Q-2, r.22, et procède à la réparation du couvert de son puisard.

Advenant le refus de se conformer à la réglementation, la Municipalité exécutera ou fera exécuter lesdits travaux, sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment et de son adjoint, aux frais du propriétaire et les coûts seront imputés à la taxe foncière.

Après l'analyse des travaux à faire, si l'installation existante ne peut être réparée et que les travaux nécessitent une nouvelle installation septique, le propriétaire devra exécuter les travaux à ses frais et vu l'urgence et la sécurité du voisinage, lesdits travaux devront être terminés au plus tard le 28 juin 2013.

Adoptée

13-06-104 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-152 AMENDANT LE RÈGLEMENT 10-140 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 13-152 amendant le règlement 10-140 relatif à la rémunération des élus municipaux.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL

**RÈGLEMENT NUMÉRO 13-152
AMENDANT LE RÈGLEMENT 10-140
RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier l'article 5 du règlement 10-140;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à la séance du conseil tenue le 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité que le présent règlement numéro 13-151 soit et est adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.- L'article 5 du règlement 10-140 est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« Pour l'année 2013, une indexation de 2,3% est accordée et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, (tel que publié dans la *Gazette Officielle du Québec*). Pour les années subséquentes, la rémunération des élus, de base et annuelle, sera indexée à la hausse annuellement, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistiques Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. »

ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ROGER LAPOINTE,
Maire
adjointe.

MANON LAMBERT,
Directrice générale

Que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Avis de motion + dépôt du projet de règlement : 2013-05-06
Adoption du règlement : 2013-06-03
Résolution d'adoption : 2013-06-105
Avis public d'entrée en vigueur : 2013-06-04

13-06-105 **DÉMISSION – POMPIER – SERVICE DES INCENDIES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de monsieur Éric Pépin, pompier volontaire, en date du 15 mai 2013.

Adoptée

13-06-106 **DÉMISSION – PRÉPOSÉ À LA STATION DE POMPAGE ET RESPONSABLE DE LA SIGNALISATION – SERVICE DES INCENDIES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, de refuser la démission de monsieur Luc Gagnon, préposé à la station de pompage et responsable de la signalisation (Réf. : Résolution 12-02-31) pour le Service des incendies.

Adoptée

13-06-107 **MANDAT À LA MRC ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE MUNICIPAL – ARTICLE 59 DE LA C.P.T.A.Q.**

ATTENDU la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole sur laquelle se basent les dispositions de l'article 59 de la loi;

ATTENDU que les dispositions de l'article 59 permettent de mieux prendre en compte les particularités régionales et les caractéristiques de la zone agricole tout en assurant une meilleure protection du territoire et des activités agricoles;

Il est proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel mandate le Service d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle afin qu'il procède à la modification du règlement de zonage et le rendre conforme au schéma d'aménagement le tout suivant l'article 59 de la loi.

Adoptée

13-06-108 **RÉCOMPENSE – TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, que la Municipalité adresse une lettre de remerciements avec un certificat d'achat de 100 \$ à monsieur Maxime Lachaine pour l'exécution de 67 heures de travaux communautaires dans les parcs de la Municipalité.

Adoptée

13-06-109 **DÉPÔT – COMPILATION DES DÉPENSES – SERVICE DES INCENDIES – 2006 À 2013**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de la compilation des dépenses du Service des incendies pour les années 2006 à 2013 et qu'une copie dudit rapport soit transmis à tous les membres du Service des incendies.

Adoptée

13-06-110 **APPUI – ANTENNE CELLULAIRE**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel appuie le projet de la Municipalité de Chute-St-Philippe afin de procéder à l'installation d'une antenne cellulaire sur son territoire afin de desservir la population avec un service de téléphonie cellulaire, sous réserve des conditions financières et environnementales dudit projet.

Adoptée

13-06-111 **TRAVAUX D'AMÉLIORATION – CHEMIN RANG 4 GRAVEL**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité autorise les travaux d'amélioration du chemin Rang 4 Gravel et procède à un appel d'offres sur invitation à cet effet.

Adoptée

VARIA

13-06-112 **A) APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ À FERME-NEUVE – POINT DE SERVICE DU CLSC**

ATTENDU QUE le secteur géographique Lièvre nord est le seul de la MRC à ne pas avoir de point de service du CLSC;

ATTENDU QUE le « Diagnostic territorial 2013 – Bilan et enjeux de développement » démontre clairement que l'accès à des soins de santé primaires fait partie d'une stratégie d'amélioration de la performance du système de santé;

ATTENDU QUE la croissance démographique pour le groupe d'âge de 65 ans et plus va se poursuivre encore pour plus de 10 ans et que ce groupe d'âge est celui qui requiert fréquemment l'accès à des soins de santé à proximité;

ATTENDU QUE les accès à des services de proximité, dont les soins de santé, sont essentiels à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE Ferme-Neuve est la municipalité centre du secteur Lièvre nord et qu'elle possède déjà les infrastructures d'accueil pour des soins de santé via la Coopérative de Santé à Ferme-Neuve;

ATTENDU QU'il est difficile pour une clinique non GMF d'attirer de nouveaux médecins;

ATTENDU QUE le désengorgement de l'urgence de l'hôpital passe par l'accès à des soins en dehors des services publics tel que déclaré par le ministre de la santé M. Réjean Hébert;

ATTENDU QUE la première ministre Mme Pauline Marois entend résoudre le problème de l'iniquité interrégionale du financement de la santé dans les Laurentides;

ATTENDU QUE le besoin de consultation pour soins immédiats et sans rendez-vous pour des causes mineures et qu'un rendez-vous avec son médecin de famille est souvent dans un délai de 2 mois ce qui oblige ces malades à se retourner vers l'urgence;

ATTENDU QUE les nouvelles infirmières praticiennes spécialisées sont en mesure de répondre à la majorité des besoins de soins d'urgence pour causes mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Aurèle Cadieux, appuyé par Éric Lévesque, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel appuie la demande de la Coopérative de Solidarité en Soins de Santé à Ferme-Neuve afin qu'un point de service du CLSC avec un service de sans rendez-vous soit mis en place à Ferme-Neuve.

Adoptée

13-06-113

**B) MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL –
PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION
AU PRINTEMPS 2013**

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural de novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance

reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Éric Lévesque, appuyé par Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

De confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

13-06-114

ACHAT – FRIGIDAIRE – HÔTEL DE VILLE

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité autorise l'achat d'un frigidaire pour l'hôtel de ville.

Adoptée

**RAPPORT DE TRAVAIL – INSPECTEUR MUNICIPAL
ET ADJOINT EN BÂTIMENT**

*Dépôt du rapport de travail de l'inspecteur municipal et
adjoint en bâtiment pour le mois de mai 2013.*

13-06-115 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

*Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le
conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que
l'assemblée soit levée à 23 h 05.*

Adoptée

**ROGER LAPOINTE
LAMBERT**
*Maire
adjointe*

trésorière adjointe

MANON

Directrice générale

Secrétaire-

Mont-St-Michel, 3 juin 2013

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité de Mont-St-Michel, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville de Mont-St-Michel, le 3^e jour de juin 2013 à 19 h 30. Sont présents: André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette, André-Marcel Évêquoz formant le quorum sous la présidence du maire Roger Lapointe.

Sont présents également mesdames Lucie Gagnon, directrice générale et Manon Lambert, directrice générale adjointe, ainsi que Messieurs Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et Pascal Leboeuf, inspecteur municipal et adjoint en bâtiment.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19 h 35, le maire ouvre l'assemblée.

13-06-95

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller André-Marcel Évêquoz, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Demande d'appui – Services CLSC – Coopérative solidarité en soins de santé de Ferme-Neuve*
- b) Demande d'appui – MRCAL – Projet de loi-cadre sur la décentralisation*
- c) Achat – Frigidaire – Hôtel de Ville*
- d) Rencontre avec Pascal Leboeuf, inspecteur municipal et adjoint en bâtiment*

Adoptée

13-06-96

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 6 mai 2013, tel que présenté.

Adoptée

13-06-97

CONSIDÉRATIONS DES COMPTES

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, et résolu à l'unanimité, d'accepter les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros P1300122 à P1300150, totalisant :11 525,73 \$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2013;*

- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1300271 à C1300324, totalisant 86 143.60 et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2013. Des crédits sont disponibles.

Adoptée

13-06-99 **CORRESPONDANCE**

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité que la correspondance soit acceptée tel que lue.

Adoptée

PROVENANCE

- L'Association des résidants et riverains du Lac Gravel – Demande de signalisation-sécurité pour l'activité qui se tiendra le 24 juin 2013 à l'intersection de la montée Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel
- Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Remerciements de la subvention
- MAMROT – Non admissibilité de la demande d'aide financière pour l'aménagement du Parc Centre Sporthèque déposée dans le sous-volet 2.1 du PIQM
- Forex – Refus de la demande d'aide financière pour le Parc Centre Sporthèque
- Demande de financement – Fondation CFP Mont-Laurier - Refusé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens (14) étaient présents aucune question.

13-06-100 **DÉPÔT - RAPPORT D'INSPECTION – BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller André Trudel, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bâtiments municipaux fait par la Société Mutuelle de Prévention inc.

Adoptée

13-06-101 **PUBLICATION CAHIER SPÉCIAL – LA ROUTE DES VACANCES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité, qu'un montant de cent dollars (100 \$) soit versé au Journal Le Courant pour la publication de quatre (4) éditions d'un cahier spécial pour « La Route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle » pour l'été 2013.

Adoptée

13-06-102 **DÉPÔT DU BILAN FINANCIER – SPECTACLE MARTIN ROZON – AVRIL 2013**

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du bilan financier de la soirée spectacle de Martin Rozon, préparé par le Service des incendies de la Municipalité, et autorise l'achat d'une publicité dans le journal local afin de remercier les commanditaires et les bénévoles de cette soirée.

Adoptée

RAPPORT DE TRAVAIL – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de travail de l'inspecteur en bâtiment pour le programme PAPA.

13-06-103 **AVIS D'INFRACTION – LOT 41-PTIE – RANG 1 CANTON GRAVEL**

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité, qu'un avis écrit d'infraction de 48 heures (en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales) soit adressé au propriétaire de l'immeuble situé au 85, rue de l'Église, lot 41-ptie, Rang 1 Canton Gravel, afin qu'il se conforme au règlement Q-2, r.22, et procède à la réparation du couvert de son puisard.

Advenant le refus de se conformer à la réglementation, la Municipalité exécutera ou fera exécuter lesdits travaux, sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment et de son adjoint, aux frais du propriétaire et les coûts seront imputés à la taxe foncière.

Après l'analyse des travaux à faire, si l'installation existante ne peut être réparée et que les travaux nécessitent une nouvelle installation septique, le propriétaire devra exécuter les travaux à ses frais et vu l'urgence et la sécurité du voisinage, lesdits travaux devront être terminés au plus tard le 28 juin 2013.

Adoptée

13-06-104 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-152 AMENDANT LE RÈGLEMENT 10-140 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 13-152 amendant le règlement 10-140 relatif à la rémunération des élus municipaux.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL

**RÈGLEMENT NUMÉRO 13-152
AMENDANT LE RÈGLEMENT 10-140
RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier l'article 5 du règlement 10-140;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à la séance du conseil tenue le 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité que le présent règlement numéro 13-151 soit et est adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.- L'article 5 du règlement 10-140 est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« Pour l'année 2013, une indexation de 2,3% est accordée et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, (tel que publié dans la *Gazette Officielle du Québec*). Pour les années subséquentes, la rémunération des élus, de base et annuelle, sera indexée à la hausse annuellement, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistiques Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. »

ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ROGER LAPOINTE,
Maire
adjointe.

MANON LAMBERT,
Directrice générale

Que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Avis de motion + dépôt du projet de règlement : 2013-05-06
Adoption du règlement : 2013-06-03
Résolution d'adoption : 2013-06-105
Avis public d'entrée en vigueur : 2013-06-04

13-06-105 **DÉMISSION – POMPIER – SERVICE DES INCENDIES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de monsieur Éric Pépin, pompier volontaire, en date du 15 mai 2013.

Adoptée

13-06-106 **DÉMISSION – PRÉPOSÉ À LA STATION DE POMPAGE ET RESPONSABLE DE LA SIGNALISATION – SERVICE DES INCENDIES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, de refuser la démission de monsieur Luc Gagnon, préposé à la station de pompage et responsable de la signalisation (Réf. : Résolution 12-02-31) pour le Service des incendies.

Adoptée

13-06-107 **MANDAT À LA MRC ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE MUNICIPAL – ARTICLE 59 DE LA C.P.T.A.Q.**

ATTENDU la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole sur laquelle se basent les dispositions de l'article 59 de la loi;

ATTENDU que les dispositions de l'article 59 permettent de mieux prendre en compte les particularités régionales et les caractéristiques de la zone agricole tout en assurant une meilleure protection du territoire et des activités agricoles;

Il est proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel mandate le Service d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle afin qu'il procède à la modification du règlement de zonage et le rendre conforme au schéma d'aménagement le tout suivant l'article 59 de la loi.

Adoptée

13-06-108 **RÉCOMPENSE – TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, que la Municipalité adresse une lettre de remerciements avec un certificat d'achat de 100 \$ à monsieur Maxime Lachaine pour l'exécution de 67 heures de travaux communautaires dans les parcs de la Municipalité.

Adoptée

13-06-109 **DÉPÔT – COMPILATION DES DÉPENSES – SERVICE DES INCENDIES – 2006 À 2013**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de la compilation des dépenses du Service des incendies pour les années 2006 à 2013 et qu'une copie dudit rapport soit transmis à tous les membres du Service des incendies.

Adoptée

13-06-110 **APPUI – ANTENNE CELLULAIRE**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel appuie le projet de la Municipalité de Chute-St-Philippe afin de procéder à l'installation d'une antenne cellulaire sur son territoire afin de desservir la population avec un service de téléphonie cellulaire, sous réserve des conditions financières et environnementales dudit projet.

Adoptée

13-06-111 **TRAVAUX D'AMÉLIORATION – CHEMIN RANG 4 GRAVEL**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité autorise les travaux d'amélioration du chemin Rang 4 Gravel et procède à un appel d'offres sur invitation à cet effet.

Adoptée

VARIA

13-06-112 **A) APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ À FERME-NEUVE – POINT DE SERVICE DU CLSC**

ATTENDU QUE le secteur géographique Lièvre nord est le seul de la MRC à ne pas avoir de point de service du CLSC;

ATTENDU QUE le « Diagnostic territorial 2013 – Bilan et enjeux de développement » démontre clairement que l'accès à des soins de santé primaires fait partie d'une stratégie d'amélioration de la performance du système de santé;

ATTENDU QUE la croissance démographique pour le groupe d'âge de 65 ans et plus va se poursuivre encore pour plus de 10 ans et que ce groupe d'âge est celui qui requiert fréquemment l'accès à des soins de santé à proximité;

ATTENDU QUE les accès à des services de proximité, dont les soins de santé, sont essentiels à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE Ferme-Neuve est la municipalité centre du secteur Lièvre nord et qu'elle possède déjà les infrastructures d'accueil pour des soins de santé via la Coopérative de Santé à Ferme-Neuve;

ATTENDU QU'il est difficile pour une clinique non GMF d'attirer de nouveaux médecins;

ATTENDU QUE le désengorgement de l'urgence de l'hôpital passe par l'accès à des soins en dehors des services publics tel que déclaré par le ministre de la santé M. Réjean Hébert;

ATTENDU QUE la première ministre Mme Pauline Marois entend résoudre le problème de l'iniquité interrégionale du financement de la santé dans les Laurentides;

ATTENDU QUE le besoin de consultation pour soins immédiats et sans rendez-vous pour des causes mineures et qu'un rendez-vous avec son médecin de famille est souvent dans un délai de 2 mois ce qui oblige ces malades à se retourner vers l'urgence;

ATTENDU QUE les nouvelles infirmières praticiennes spécialisées sont en mesure de répondre à la majorité des besoins de soins d'urgence pour causes mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Aurèle Cadieux, appuyé par Éric Lévesque, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel appuie la demande de la Coopérative de Solidarité en Soins de Santé à Ferme-Neuve afin qu'un point de service du CLSC avec un service de sans rendez-vous soit mis en place à Ferme-Neuve.

Adoptée

13-06-113

**B) MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL –
PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION
AU PRINTEMPS 2013**

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural de novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance

reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Éric Lévesque, appuyé par Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

De confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

13-06-114

ACHAT – FRIGIDAIRE – HÔTEL DE VILLE

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité autorise l'achat d'un frigidaire pour l'hôtel de ville.

Adoptée

**RAPPORT DE TRAVAIL – INSPECTEUR MUNICIPAL
ET ADJOINT EN BÂTIMENT**

*Dépôt du rapport de travail de l'inspecteur municipal et
adjoint en bâtiment pour le mois de mai 2013.*

13-06-115 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

*Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le
conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que
l'assemblée soit levée à 23 h 05.*

Adoptée

**ROGER LAPOINTE
LAMBERT**
*Maire
adjointe*

trésorière adjointe

MANON

Directrice générale

Secrétaire-

Mont-St-Michel, 3 juin 2013

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité de Mont-St-Michel, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville de Mont-St-Michel, le 3^e jour de juin 2013 à 19 h 30. Sont présents: André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux, Pascal Bissonnette, André-Marcel Évêquoz formant le quorum sous la présidence du maire Roger Lapointe.

Sont présents également mesdames Lucie Gagnon, directrice générale et Manon Lambert, directrice générale adjointe, ainsi que Messieurs Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et Pascal Leboeuf, inspecteur municipal et adjoint en bâtiment.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19 h 35, le maire ouvre l'assemblée.

13-06-95 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller André-Marcel Évêquoz, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Demande d'appui – Services CLSC – Coopérative solidarité en soins de santé de Ferme-Neuve*
- b) Demande d'appui – MRCAL – Projet de loi-cadre sur la décentralisation*
- c) Achat – Frigidaire – Hôtel de Ville*
- d) Rencontre avec Pascal Leboeuf, inspecteur municipal et adjoint en bâtiment*

Adoptée

13-06-96 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 6 mai 2013, tel que présenté.

Adoptée

13-06-97 CONSIDÉRATIONS DES COMPTES

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Éric Lévesque, et résolu à l'unanimité, d'accepter les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros P1300122 à P1300150, totalisant :11 525,73 \$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2013;*

- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1300271 à C1300324, totalisant 86 143.60 et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2013. Des crédits sont disponibles.

Adoptée

13-06-99 **CORRESPONDANCE**

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité que la correspondance soit acceptée tel que lue.

Adoptée

PROVENANCE

- L'Association des résidants et riverains du Lac Gravel – Demande de signalisation-sécurité pour l'activité qui se tiendra le 24 juin 2013 à l'intersection de la montée Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel
- Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Remerciements de la subvention
- MAMROT – Non admissibilité de la demande d'aide financière pour l'aménagement du Parc Centre Sporthèque déposée dans le sous-volet 2.1 du PIQM
- Forex – Refus de la demande d'aide financière pour le Parc Centre Sporthèque
- Demande de financement – Fondation CFP Mont-Laurier - Refusé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens (14) étaient présents aucune question.

13-06-100 **DÉPÔT - RAPPORT D'INSPECTION – BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller André Trudel, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bâtiments municipaux fait par la Société Mutuelle de Prévention inc.

Adoptée

13-06-101 **PUBLICATION CAHIER SPÉCIAL – LA ROUTE DES VACANCES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité, qu'un montant de cent dollars (100 \$) soit versé au Journal Le Courant pour la publication de quatre (4) éditions d'un cahier spécial pour « La Route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle » pour l'été 2013.

Adoptée

13-06-102

DÉPÔT DU BILAN FINANCIER – SPECTACLE MARTIN ROZON – AVRIL 2013

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du bilan financier de la soirée spectacle de Martin Rozon, préparé par le Service des incendies de la Municipalité, et autorise l'achat d'une publicité dans le journal local afin de remercier les commanditaires et les bénévoles de cette soirée.

Adoptée

RAPPORT DE TRAVAIL – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de travail de l'inspecteur en bâtiment pour le programme PAPA.

13-06-103

AVIS D'INFRACTION – LOT 41-PTIE – RANG 1 CANTON GRAVEL

Proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité, qu'un avis écrit d'infraction de 48 heures (en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales) soit adressé au propriétaire de l'immeuble situé au 85, rue de l'Église, lot 41-ptie, Rang 1 Canton Gravel, afin qu'il se conforme au règlement Q-2, r.22, et procède à la réparation du couvert de son puisard.

Advenant le refus de se conformer à la réglementation, la Municipalité exécutera ou fera exécuter lesdits travaux, sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment et de son adjoint, aux frais du propriétaire et les coûts seront imputés à la taxe foncière.

Après l'analyse des travaux à faire, si l'installation existante ne peut être réparée et que les travaux nécessitent une nouvelle installation septique, le propriétaire devra exécuter les travaux à ses frais et vu l'urgence et la sécurité du voisinage, lesdits travaux devront être terminés au plus tard le 28 juin 2013.

Adoptée

13-06-104

ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-152 AMENDANT LE RÈGLEMENT 10-140 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 13-152 amendant le règlement 10-140 relatif à la rémunération des élus municipaux.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL

**RÈGLEMENT NUMÉRO 13-152
AMENDANT LE RÈGLEMENT 10-140
RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier l'article 5 du règlement 10-140;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à la séance du conseil tenue le 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pascal Bissonnette, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité que le présent règlement numéro 13-151 soit et est adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.- L'article 5 du règlement 10-140 est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« Pour l'année 2013, une indexation de 2,3% est accordée et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, (tel que publié dans la *Gazette Officielle du Québec*). Pour les années subséquentes, la rémunération des élus, de base et annuelle, sera indexée à la hausse annuellement, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistiques Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. »

ARTICLE 3.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ROGER LAPOINTE,
Maire
adjointe.

MANON LAMBERT,
Directrice générale

Que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Avis de motion + dépôt du projet de règlement : 2013-05-06
Adoption du règlement : 2013-06-03
Résolution d'adoption : 2013-06-105
Avis public d'entrée en vigueur : 2013-06-04

13-06-105 **DÉMISSION – POMPIER – SERVICE DES INCENDIES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de monsieur Éric Pépin, pompier volontaire, en date du 15 mai 2013.

Adoptée

13-06-106 **DÉMISSION – PRÉPOSÉ À LA STATION DE POMPAGE ET RESPONSABLE DE LA SIGNALISATION – SERVICE DES INCENDIES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, de refuser la démission de monsieur Luc Gagnon, préposé à la station de pompage et responsable de la signalisation (Réf. : Résolution 12-02-31) pour le Service des incendies.

Adoptée

13-06-107 **MANDAT À LA MRC ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE MUNICIPAL – ARTICLE 59 DE LA C.P.T.A.Q.**

ATTENDU la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole sur laquelle se basent les dispositions de l'article 59 de la loi;

ATTENDU que les dispositions de l'article 59 permettent de mieux prendre en compte les particularités régionales et les caractéristiques de la zone agricole tout en assurant une meilleure protection du territoire et des activités agricoles;

Il est proposé par le conseiller Éric Lévesque, appuyé par le conseiller Aurèle Cadieux, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel mandate le Service d'aménagement de la MRC Antoine-Labelle afin qu'il procède à la modification du règlement de zonage et le rendre conforme au schéma d'aménagement le tout suivant l'article 59 de la loi.

Adoptée

13-06-108 **RÉCOMPENSE – TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, que la Municipalité adresse une lettre de remerciements avec un certificat d'achat de 100 \$ à monsieur Maxime Lachaine pour l'exécution de 67 heures de travaux communautaires dans les parcs de la Municipalité.

Adoptée

13-06-109 **DÉPÔT – COMPILATION DES DÉPENSES – SERVICE DES INCENDIES – 2006 À 2013**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Éric Lévesque et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de la compilation des dépenses du Service des incendies pour les années 2006 à 2013 et qu'une copie dudit rapport soit transmis à tous les membres du Service des incendies.

Adoptée

13-06-110 **APPUI – ANTENNE CELLULAIRE**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel appuie le projet de la Municipalité de Chute-St-Philippe afin de procéder à l'installation d'une antenne cellulaire sur son territoire afin de desservir la population avec un service de téléphonie cellulaire, sous réserve des conditions financières et environnementales dudit projet.

Adoptée

13-06-111 **TRAVAUX D'AMÉLIORATION – CHEMIN RANG 4 GRAVEL**

Proposé par le conseiller André Trudel, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité autorise les travaux d'amélioration du chemin Rang 4 Gravel et procède à un appel d'offres sur invitation à cet effet.

Adoptée

VARIA

13-06-112 **A) APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ À FERME-NEUVE – POINT DE SERVICE DU CLSC**

ATTENDU QUE le secteur géographique Lièvre nord est le seul de la MRC à ne pas avoir de point de service du CLSC;

ATTENDU QUE le « Diagnostic territorial 2013 – Bilan et enjeux de développement » démontre clairement que l'accès à des soins de santé primaires fait partie d'une stratégie d'amélioration de la performance du système de santé;

ATTENDU QUE la croissance démographique pour le groupe d'âge de 65 ans et plus va se poursuivre encore pour plus de 10 ans et que ce groupe d'âge est celui qui requiert fréquemment l'accès à des soins de santé à proximité;

ATTENDU QUE les accès à des services de proximité, dont les soins de santé, sont essentiels à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE Ferme-Neuve est la municipalité centre du secteur Lièvre nord et qu'elle possède déjà les infrastructures d'accueil pour des soins de santé via la Coopérative de Santé à Ferme-Neuve;

ATTENDU QU'il est difficile pour une clinique non GMF d'attirer de nouveaux médecins;

ATTENDU QUE le désengorgement de l'urgence de l'hôpital passe par l'accès à des soins en dehors des services publics tel que déclaré par le ministre de la santé M. Réjean Hébert;

ATTENDU QUE la première ministre Mme Pauline Marois entend résoudre le problème de l'iniquité interrégionale du financement de la santé dans les Laurentides;

ATTENDU QUE le besoin de consultation pour soins immédiats et sans rendez-vous pour des causes mineures et qu'un rendez-vous avec son médecin de famille est souvent dans un délai de 2 mois ce qui oblige ces malades à se retourner vers l'urgence;

ATTENDU QUE les nouvelles infirmières praticiennes spécialisées sont en mesure de répondre à la majorité des besoins de soins d'urgence pour causes mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Aurèle Cadieux, appuyé par Éric Lévesque, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Mont-St-Michel appuie la demande de la Coopérative de Solidarité en Soins de Santé à Ferme-Neuve afin qu'un point de service du CLSC avec un service de sans rendez-vous soit mis en place à Ferme-Neuve.

Adoptée

13-06-113

**B) MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL –
PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION
AU PRINTEMPS 2013**

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural de novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance

reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Éric Lévesque, appuyé par Pascal Bissonnette, et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

De confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

13-06-114

ACHAT – FRIGIDAIRE – HÔTEL DE VILLE

Proposé par le conseiller André-Marcel Évéquoz, appuyé par le conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que la Municipalité autorise l'achat d'un frigidaire pour l'hôtel de ville.

Adoptée

**RAPPORT DE TRAVAIL – INSPECTEUR MUNICIPAL
ET ADJOINT EN BÂTIMENT**

*Dépôt du rapport de travail de l'inspecteur municipal et
adjoint en bâtiment pour le mois de mai 2013.*

13-06-115 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

*Proposé par le conseiller Aurèle Cadieux, appuyé par le
conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité, que
l'assemblée soit levée à 23 h 05.*

Adoptée

**ROGER LAPOINTE
LAMBERT**
*Maire
adjointe*

trésorière adjointe

MANON

Directrice générale

Secrétaire-